Construction de cantines scolaires à Sainte-Clotilde, à la Montagne Some et à Ruisseau Blanc.

Le Maire donne lecture du rapport :

* Mossiours,

Dans le cadre de l'action entreprise par le Bépartement pour doter toutes les écoles non encere pourvues d'une cantine, M.le Préfet m'a fait savoir

Appronvé

Appronvé

St. Heur, le 9 Mai 1964.

Signé: J. chrobard.

 C_{1}

par sa lettre Nº 4507- SG/D1/4 du 31 Octobre 1963 que les sommes nécessaires à la construction de 3 cantines :

- & l'Ecole de Sainte-Clotilde (filles)
- au Ruisseau Blanc à la Montague
 - et au Same km. à la Mentagne,

étaient mises à la disposition de la Cemaune de Saint-Denis.

L'étude de ces projets de construction a été confiée au Cabinet MEBRARD, Architecte à Saint-Denis, et trois marchés de gré à gré ont été passés avec la S.E.G.E.F.O.M. pour l'exécution des travaux en cause :

- cantine de l'Ecole de Ste-Clotilde, montant..... 3.600.000. Pr CFA.
- cantine de l'Ecole du Ruisseau Blanc 1.800.000.
- cantine de l'Ecole du Sème km à la Montagne 3.000.000.

Je crois deveir préciser qu'il sera stipulé dans les marchés en cause qu'ils sont passés en exécution d'une délibération du Conseil Municipal et avec l'autorisation de l'autorité préfectorale.

Les marchés serent payés sur les crédits du Fonds d'Action Sanitaire et Sectale de la Catame Générale de Sécurité Sociale après visa des Services compétents de la Préfecture.

Messieurs, ce sont ces trois marchés que je vous demande de bien vouleir ratifier.

Le Maire précise par ailleurs que trois cantines pourrent être construites cette année, et davantage par la suite, avec cuisine, réfectoire, etc...

Le rapport présenté par le Maire est adopté à l'unanimité.